



Introduire une demande de permis de travail C

Étudiant

(Art. 17,8° A.R. 09/06/1999 modifié par l'A.R. du 13/03/2011)

Documents à fournir

1. La demande de permis de travail « modèle C de durée limitée » doit être établie en un exemplaire original, le nom de famille en lettres majuscules .
2. La feuille de renseignements dûment remplie et signée par l'intéressé(e) et visée par le Bourgmestre de la commune où il/elle réside. Ce document est valable **3** mois .

Le cachet de la commune doit être apposé sur ce document à côté de toute information manquante ou rectification.

3. La **photocopie** (recto-verso) du document de séjour de l'intéressé(e) en ordre de validité (CIRE ou annexe 15 délivrée en attente du document de séjour).
4. Une attestation scolaire (modèle en annexe) prouvant que l'intéressé(e) suit régulièrement des cours.
5. Dans le cas d'un renouvellement, la **photocopie** du permis de travail C de l'intéressé(e).

Adresses où envoyer/déposer le dossier

Adresse postale

SPRB – Bruxelles Economie Emploi - Cellule Permis de travail
Boulevard du Jardin Botanique 20 - 1035 Bruxelles

Guichets

Cellule Permis de travail - CCN (Gare du Nord)
Rue du Progrès 80 - 1035 Bruxelles

Contact

T +32 (0)2 204 13 99
F +32 (0)2 204 15 28

travail.eco@sprb.brussels
www.permisdetravail.brussels